

DÈS LE 25 JANVIER

Le Vendôme refait son cinéma !

Faute de non-renouvellement de son bail, le cinéma Vendôme, situé avenue Louise, fermait ses portes le 20 janvier 1991. Après avoir retrouvé un endroit offrant un environnement identique, en l'occurrence l'ancien cinéma Roy, il les rouvre, un an presque jour pour jour. « *Intimiste, d'ambiance, et particulier, le Vendôme le restera* », assurent Roland Stiechelmanns et Peggy Heuze, directeur et administratrice.

Pour fêter l'événement, ils organisent une journée portes ouvertes les 25 et 26 janvier, de 14 à 24 h. Trois films pour enfants (dont deux canadiens et *Cendrillon*) et six films tout public (dont *Les pas suspen-*

du de la cigogne) sont proposés. Au total, près de quatre mille personnes auront la possibilité de découvrir les trois salles de cent soixante, deux cents et trois cents places dont le confort acoustique a été assuré par les techniciens de Kinépolis. *La Dernière Heure-Les Sports* y est associée : neuf cents places sont offertes sur simple envoi de l'annonce insérée dans ce journal !

L'exploitation normale du Vendôme-Roy prendra cours le 29 janvier avec, à l'affiche, *Paris s'éveille*, *Little Man Tate* et *The Doctor*.

Le Roy a été complètement rénové tant dans ses structures d'accueil (bar, entrées et caisses) qu'au

niveau technique (nouveaux fauteuils et écrans). Lors de sa faillite, des *commerciaux* ont tenté de le récupérer. C'était sans connaître la volonté de la Donation royale, propriétaire des lieux, qui veut garder dans le haut de la ville un certain type de cinéma.

Les salles seront gérées de la même manière que par le passé. Outre une programmation éclectique et plurielle, en version originale (sauf pour les enfants), des soirées à thèmes et des animations sont prévues. L'horaire des séances est calqué sur celui des salles du haut de la ville et la possibilité vous est donnée de réserver vos places par téléphone.
C.D.



Ici, c'est au numéro 18 de la chaussée de Wavre (porte de Namur), à 1050 Bruxelles.
Tél. : 02/513.65.12. (Doc. DH)

15/1